



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide à la famille pour l'emploi d'un assistant maternel agréé

Question écrite n° 2889

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la situation des enfants autistes âgés de plus de six ans au regard de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). Cette aide, couplée à l'AEEH, permet une prise en charge maximale du coût de garde de ces enfants, jusqu'à l'âge de six ans, où cette aide n'est plus versée. Or, certains enfants autistes ne sont pas pour autant scolarisables à cet âge, en raison notamment d'un retard psychomoteur important qui nécessite l'aide d'une assistante maternelle. Pour les familles concernées, l'interruption automatique de l'AFEAMA à l'âge de six ans est à l'origine de difficultés importantes sur le plan financier comme pour celui du choix du mode de garde. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles sont les pistes de réflexions que le Gouvernement entend engager afin de répondre à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2889

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5275

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)